

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du JEUDI 22 JUN 2017
18 heures

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Présents :

M. Claude MALHURET, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY- F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE (à partir de la question n°16) – J.P BLANC - C. CATARD – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – J. COGNET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – M. GUYOT - M. MERLE – P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN (à partir de la question n°3C) – E. VOITELLIER (à partir de la question n°3C) – YJ. BIGNON - MC. STEYER - B. KAJDAN (jusqu'à la question n°38) - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY (jusqu'à la question n°39) - M.J. CONTE– JP. SALAT, Conseillers Communautaires.
formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : MM. A.G. CROUZIER à R. MAZAL, Vice-Président ;
Mmes et MM. C. BERTIN à F. GONZALES - H. DUBOSCQ à A. CORNE - P SEMET à F. SKVOR – J. BLETTERY à N. COULANGE – C BENOIT à F. AGUILERA – C. LEPRAT à M. JIMENEZ - B. KAJDAN à JL. GUITARD (à partir de la question n°39) - C. POMMERAY à B. AGUIAR (à partir de la question n°40), Conseillers Communautaires.

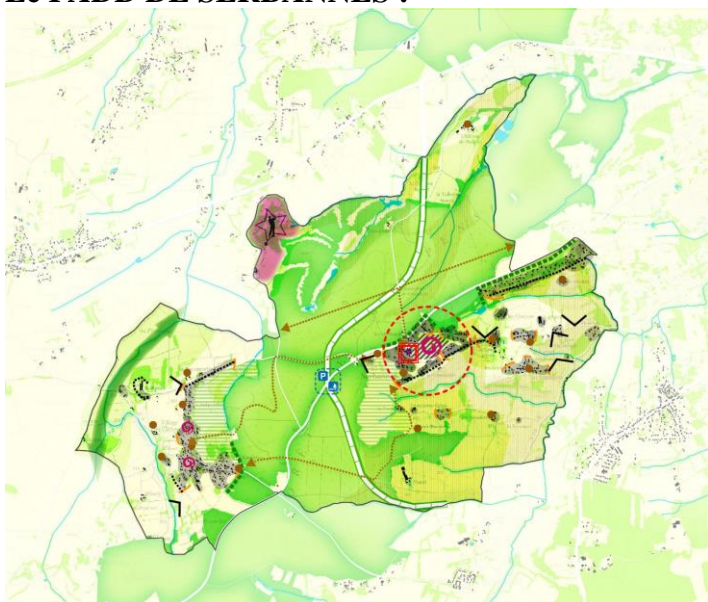
Absents représentés par leur suppléant : Mme C. BOUARD par B. CHABANON - C. SEGUIN par N. PERRET, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : MM. F. HUGUET - J. JOANNET - A. GIRAUD – F. BOFFETY, Conseillers Communautaires.

Après avoir déclaré la séance ouverte, le quorum étant atteint, **M. le Président** propose :

- la désignation de **M. Jean-Sébastien LALOY**, en qualité de secrétaire de séance,
→ approbation à l'unanimité.

Le PADD DE SERBANNES :



Les axes de développement sont les suivants :

- conserver l'âme de Serbannes en préservant la forêt de Montpensier, les corridors écologiques qui forment le paysage de la commune ;
- structurer et affirmer un cœur de village à Serbannes en recentrant le développement de l'urbanisation autour du chef-lieu de la commune, en confortant les équipements publics en centre-bourg (l'école, la Mairie) et en diversifiant l'offre de logements, locatifs notamment ;
- asseoir Serbannes comme la porte d'entrée Nature & Loisirs de l'agglomération en confortant le pôle de Loisirs et le tourisme local autour de l'activité du Golf.

M. Pourchon rappelle que Serbannes représente 1500 ha, sur ces 1500 ha il y en a environ 700 qui sont pris par la forêt. Grâce à ces 700 ha, nous sommes le véritable poumon de l'agglomération vichyssoise, parce que nous avons la chance d'être à proximité du pôle urbain et aussi la malchance, parce qu'il y a bien sur les incivilités qui vont avec. Donc Serbannes 700 ha et tout notre PLU est centré sur ce point, si il y avait une couleur pour définir notre PLU, ce serait la couleur verte. C'est une zone agricole mais également situé à côté d'une agglomération. Au niveau économique, il n'y a rien parce que quitte à prendre la voiture on va faire ses courses dans la grande ville d'à côté Bellerive ou bien sur Vichy, la seule base économique que nous ayons c'est le Golf. Alors avec lui, il faut que nous essayons de maintenir, de monter une activité économique autour du sport golfique. Voilà notre idée, là aussi de part notre environnement nous voulons privilégier la qualité, le conseil municipal n'a pas envie de faire une zone dortoire, ce n'est pas notre but. Nous allons commencer par densifier le centre bourg, essayer de réduire les dents creuses, et nous sommes aujourd'hui à environ 825 habitants, à l'horizon 2030 nous n'avons pas envie que cela dépasse les 925, ce qui est prévu dans le Scott. Voilà qualité avant tout pour Serbannes.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** remercie les membres présents et lève la séance à 20 heures 30.

Le Président,



Claude MALHURET